

# PV du Conseil Municipal Du Mercredi 27 novembre 2019 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
<b>ESTADIEU</b> Thibault	x		
<b>MIALET</b> Jean-Christophe	x		
<b>GUILLOT</b> Marie-Hélène	x		<b>BISPO</b> Valentin
<b>GAVALDA</b> Roland	x		
<b>MARTINEZ</b> Marylin	x		
<b>COMBES</b> Pierre	x		
<b>COUFFIGNAL</b> Bernadette	x		
<b>GOS</b> Claude	x		
<b>AZAIS</b> Bérengère		x	
<b>CROS</b> Francis	x		<b>BARTHEZ</b> Christine
<b>BARTHEZ</b> Christine		x	
<b>SENEGAS</b> Didier	x		
<b>BISPO</b> Valentin		x	

**Nombre de conseillers**      **En exercice :**    13 (Quorum :7)  
   **Présents :**    10  
   **Procurations :**    2

- désignation secrétaire de séance : Roland GAVALDA

---

Information : Point N° 2 Supprimé de l'ordre du jour

**1- DM n°3 Budget M14**

2-

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2111-170	Terrains	-10 000 €	021	Virement section fonct.	+200 000€
2151-228	Berges Agout	-7 477 €	7816	Reprise sur Provision	+200 000€
21318-236	Eclairage Eglise	-11 296 €			
2031-241	Rampe Cœur Village	-15 000 €			
2151-178	Hors Programme	+67 273 €			
21318-237	Chauffage Gymnase	+10 000 €			
21318-89	Bât Communaux	+66 500 €			
21318-235	Salle rencontre	+ 100 000 €			
023	Virement S. Inv	+ 200 000 €			
<b>Total</b>		<b>+ 400 000 €</b>			<b>+ 400 000 €</b>

Vote : pour : 12

contre : 0

abstentions : 0

**3- DM n°1 Budget M49**

**4- Finalisation Clôture budget VVF**

Mr le Maire indique au conseil que pour finaliser la mise à disposition du VVF à la Communauté des Communes il est nécessaire :

1- de passer les écritures comptables de reprise des provisions pour gros travaux devenues inutiles et non transférable à la communauté des communes.

**Transfert du 15722 au compte 7816 par une recette de 209.756,73 €**

2- de passer des écritures (non budgétaire) de régularisations des amortissements des biens du VVF ainsi que des subventions transférables; On considèrera que la valeur résiduelle des biens est nulle.

Il convient en premier lieu de **transférer les subventions inscrites au compte 1328 au compte 1318**

En second lieu régulariser les amortissements par ces écritures comptables

crédit			débit		
<b>28138</b>	<b>Amortissement Trav.</b>	<b>1 239 990.25</b>	<b>13918</b>	<b>Amortissement Sub.</b>	<b>1 170 477.01</b>
			<b>1068</b>	<b>Excédent</b>	<b>69 513.24</b>
<b>Total</b>		<b>1 239 990.25</b>			<b>1 239 990.25</b>

Vote : pour : 12

contre : 0

abstentions : 0

## **5- Signature Contrat partenariat « Triathlon du Haut Languedoc 2020 »**

Mr le Maire donne lecture du contrat de partenariat dans le cadre du « Fitdays MGEN 2020 » en qualité de ville d'accueil qui se déroulera du 10 juillet 2020 au 14 juillet 2020 à la Salvetat sur Agout entre :

- L'association Tigre, organisateur du triathlon du Haut Languedoc 2020
- La Communauté des Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
- La Commune de la Salvetat sur Agout
- La Commune de Nages
- La Commune de Fraïsse sur Agout

et demande l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires à cet évènement.

Vote : pour : 12

contre : 0

abstentions : 0

### **Locations**

## **6- Convention pluriannuelle 6 ans : GAEC BRP BIQUIRY parcelle L 347**

LE GAEC BRP exploitait la parcelle L 347 au lieu-dit « SEME » d'une contenance de 5 ha 32a 40 ca depuis de nombreuses années sans convention avant que la mairie ne devienne propriétaire. Afin de régulariser la situation, je vous demande donc l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'exploitation pour une durée de 6 années à compter du 1/12/2019 pour un montant de 165€ par an renouvelable automatiquement par période de 6 années.

Vote : pour : 12

contre : 0

abstentions : 0

## **7- Location Logécos**

Je vous propose de louer l'appartement n°17 type F3 à MR FRANCHE Matthieu à compter du 18 décembre 2019 pour un loyer de 266 €/mois.

Je vous demande l'autorisation de signer le bail correspondant.

Vote : pour : 12

contre : 0

abstentions : 0

### **Acquisition :**

## **8- Acquisition parcelle B 302 en partie**

Monsieur Le Maire présente au conseil le projet d'assainissement non collectif du hameau de Bonneval.

Il indique au conseil que pour l'installation du système d'assainissement il est nécessaire de faire une acquisition de terrain.

Mr le maire propose également de régulariser la situation de l'emprise des devants de garages des gites de Bonneval.

Une fois les travaux terminés un géomètre sera mandaté pour connaître la surface exacte à régulariser. Mr le maire propose le prix de d'achat à 2€ le m<sup>2</sup> que le propriétaire a accepté.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

Vote : pour : 12

contre : 0

abstentions : 0

## **Administration :**

### **9- Dénomination et numérotation des voies**

Monsieur Le Maire indique au conseil qu'il doit choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de valider la dénomination des voies communales et la numérotation des habitations présentées.

Vote : pour : 9

contre : 0

abstentions : 3

Francis CROS : Est-ce une obligation de passer au système métrique qui comporte des inconvénients ?

Thibault ESTADIEU : Ce n'est pas une obligation mais c'est fortement recommandé au cas où des constructions s'intercalent entre les numéros. Cela évite les bis-ter etc... Toutes les constructions sont numérotées même les bâtisses non habitées pour la géolocalisation.

Francis CROS : Est-on obligé de passer à la numérotation des habitations ?

Thibault ESTADIEU : Oui c'est utile pour la poste, les secours, les transporteurs... et obligatoire pour le déploiement de la fibre Internet.

Francis CROS : Je vous fais remarquer que le nom des hameaux disparaît dans l'adresse. On perd une partie de notre identité, je suis contre le fait de perdre le nom des hameaux.

Marie-Hélène GUILLOT : Les noms des hameaux ne disparaissent pas administrativement, ils seront toujours valides. Pour l'adressage, on peut faire le nom du hameau ex : Monsieur Machin Hameau du Rieu, Route du Rieu 34330 LA SALVETAT SUR AGOUT.

## **Divers :**

### **10-Ouverture des enveloppes pour la vente du tracteur Renault**

Monsieur Romain ASSEMAT : 650 €

Monsieur Jean-Luc CABROL : 800 €

Le tracteur est vendu à Monsieur Jean-Luc CABROL

